SVMTRA/ASTRM | Section Romande
Schweizerische Vereinigung der Fachleute für med. tech. Radiologie
Association suisse des techniciens en radiologie médicale
Associazione svizzera dei tecnici di radiologia medica

HESAV Haute École de Santé – Vaud

Hes·so

FORMATION CONTINUE EN RADIOPROTECTION

RADIOPROTECTION ET IA

20 FEVRIER 2026

La Section Romande, en collaboration avec HESAV, proposera début 2026 une journée de formation continue sur le thème « Radioprotection et IA ».

CONCEPT :

Cette journée concerne la formation continue obligatoire en radioprotection.
Le programme inclura des présentations par modalités (CT, mammographie, PET-CT, radiologie interventionnelle, radiothérapie), des ateliers pratiques en groupes et une table ronde collaborative.

OBJECTIFS :

Ce cours vise à :
- Identifier les apports et limites de l'IA dans les différentes modalités d'imagerie
- Analyser l'impact de l'IA sur l'optimisation des protocoles et la réduction des doses
- Appliquer les recommandations de radioprotection assistées par IA dans la pratique
- Partager des expériences concrètes entre professionnel·le·s

PUBLIC :

TRM au bénéfice d'un diplôme suisse ou formation jugée équivalente.

ORGANISATION :

Section romande de l'association suisse des techniciens en radiologie médicale
Haute Ecole de Santé – Vaud, Filière TRM

LIEU :

Filière TRM – HESAV, Lausanne

HORAIRES

Accueil : dès 8h15
Évaluation et clôture du cours : 17h00-17h30

ACCREDITATION ASTRM :

Points-log en cours

CERTIFICATION :

Une validation écrite en forme de QCM atteste l'atteinte des objectifs du cours. Un certificat est octroyé en cas de réussite.

PROGRAMME DETAILLE :

Le programme détaillé sera publié ultérieurement.

FINANCE D'INSCRIPTION :

La finance d'inscription est de CHF 290.- pour les membres de l'ASTRM et de CHF 370.- pour les non membres ; elle couvre le repas de midi au restaurant du CHUV, l'enseignement et la documentation distribuée.

ASSURANCE :

Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assureur LAA pour les personnes ayant un employeur.
Pour les autres personnes, elles doivent être couvertes par une assurance personnelle.

DELAI D'INSCRIPTION :

Le délai d'inscription est fixé au **4 février 2026.**
(Délai d'annulation : L'ASTRM se réserve le droit d'annuler le cours jusqu'au vendredi 13 février 2026)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

18 dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

INSCRIPTION :

Via le formulaire d'inscription en ligne :
https://astrm.cogito-sport.ch/WebRegistration/LessonSelection

CONTACT :

Secrétariat de la section romande de l'ASTRM
formation@trm.ch